



Charte du vététiste

À la charte de la bonne pratique s'ajoute la charte du vététiste :

- Je reste courtois(e) avec les autres usagers et je reste discret(e)
- Je maîtrise ma vitesse en toutes circonstances
- Je dépasse avec précaution les randonneurs pédestres et équestres, qui restent toujours prioritaires
- Je respecte la nature et les propriétés privées
- Je roule impérativement sur les sentiers balisés et ouverts au public
- Je m'interdit de pénétrer en sous bois et dans les parcelles en régénération
- J'informe d'autres personnes de mon itinéraire et je ne pars jamais seul(e)
- J'emporte avec moi un nécessaire de réparation, une trousse de première urgence et une carte détaillée du parcours
- Je prends connaissance à l'avance des difficultés, de la distance du trajet choisi, et je ne prends pas de risques inutiles
- Je m'informe des conditions atmosphériques avant de partir en montagne
- Je respecte le code de la route en toutes circonstances
- Je porte toujours un casque